Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 29 juin 2026

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Julien WOJCIESZAK, Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Hélène KAPUSCIK, Michel GLACHET.

Absente non excusée : Catherine VANLERBERGHE

Pouvoirs :

Julien WOJCIESZAK à Sylvie Lancry
Joël BECOURT à Jean Pierre Samson
Jean-Marie VERWAERDE à Annie Poeydomenge
Hélène KAPUSCIK à Philippe Heroguelle
Michel GLACHET à Evelyne Nachel

Le quorum est atteint.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h07.

Ordre du jour :

Projets de délibérations :

Pilotage municipal, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité :

1- Modification de la délibération n°11 du 7 avril 2026 - Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

2- Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants élus du conseil municipal au sein du comité social territorial

Questions diverses.

Christian Sprimont : Bonsoir à tous. Voilà, voilà. Donc avant de démarrer le conseil, je vous précise que pour le bien-être de la secrétaire de séance, mais j'y reviendrai après, et bien le conseil municipal sera enregistré. Mais avant ceci, concernant le quorum, on a l'absence excusée de M. Wojcieszak qui est pris sur Loos en Gohelle. C'est ça René ? Et René est revenu mais Julien est resté. qui donne procuration à Sylvie Lancry. M. Jean-Marie Verwaerde, qui donne procuration à Mme Annie Poeydomenge, et Mme Hélène Kapuscik à M. Philippe Heroguelle. Donc là, le quorum étant atteint... Joël Bécourt. Ah oui, il y en a une supplémentaire, pardon. Et Joël Bécourt, également, qui donne procuration à Jean-Pierre Samson. M. Glachet, également, qui donne procuration à Mme Evelyne Nachel. Alors, qui y a-t-il ?
Danielle Bray : Catherine aussi. Elle m'a envoyé un SMS pour me dire qu'elle me donnait une procuration. Mais je ne peux pas en avoir ? Si ?
Christian Sprimont : Tu ne peux pas avoir de procuration. On n'a pas de pouvoir signé. Donc là, je suis désolé. Bon, ça ne changera pas la face du conseil municipal. Elle sera donc absente. C'est pas bien grave. Donc la séance, avant d'ouvrir la séance, pardon, je vais demander à madame Virginie Brunel si elle accepte le secrétariat de séance. Merci. Donc la séance est ouverte.

Projets de délibérations :

1/ Modification de la délibération n°11 du 7 avril 2026 - Nomination des membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.19, L.20, D.7 et suivants relatifs à la composition, aux missions et au fonctionnement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales
VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales
VU la nécessité, pour la commune, de constituer la Commission de Contrôle chargée de vérifier la régularité des inscriptions et radiations effectuées par le maire, et d'examiner les éventuels recours des électeurs
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les membres de cette commission conformément aux textes en vigueur
La Commission de Contrôle des Listes Électorales est chargée d'assurer la transparence et la régularité des opérations d'inscription et de radiation des électeurs.
Elle se réunit au moins une fois par an, avant la clôture annuelle des listes électorales, et chaque fois qu'une situation particulière nécessite son intervention.
Ses missions consistent notamment à :

- Vérifier la conformité des décisions prises par le maire en matière d'inscriptions et de radiations
- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formulés par les électeurs
- Attester de la bonne tenue de la liste électorale communale
- Dresser un procès-verbal de contrôle transmis ensuite au préfet.

La Commission exerce ses missions en toute impartialité, dans le respect du droit électoral et des principes garantissant l'égalité d'accès aux listes électorales.
Suite aux observations des services préfectoraux et conformément aux dispositions de l'article L.19 du Code électoral, Mme Sylvie LANCRY et Mme Annie POEYDOMENGE, adjointes au maire titulaires d'une délégation, ne peuvent siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales.

En conséquence, il est proposé de les remplacer par :

- Mme Anne DARRAS
- Mme Virginie BRUNEL

Le tableau des membres titulaires est modifié en ce sens.

Composition modifiée des membres titulaires :

5 MEMBRES TITULAIRES	
Liste majoritaire « Vimy avec vous »	**MME Anne DARRAS**
	MME Virginie BRUNEL
	MME Catherine VANLERBERGHE
Liste minoritaire « Vimy un futur à partager »	MME Evelyne NACHEL
	MME Pascale FONTAINE

5 MEMBRES SUPPLEANTS	
Liste majoritaire « Vimy avec vous »	M. Laurent DEBLOCK
	MME Hélène KAPUSCIK
	M. Roger LEMOINE
Liste minoritaire « Vimy un futur à partager »	M. Michel GLACHET
	M. Pierre CATTOEN

- Les membres sont nommés pour la durée du mandat municipal restant à courir, sauf modification ultérieure des dispositions réglementaires ou en cas de remplacement dûment notifié.

Christian Sprimont : Donc on a deux projets de délibération sur le pilotage municipal. Donc première délibération, modification de la délibération numéro 11 du 7 avril. Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Donc là, cette délibération est fléchée sur Madame Lancry.

Sylvie Lancry : Bonjour tout le monde. Petit rappel concernant la commission de contrôle des listes électorales. Elle est chargée d'assurer la transparence et la régularité des opérations d'inscription et de radiation des électeurs. Elle se réunit au moins une fois par an avant la clôture annuelle des listes électorales et chaque fois qu'une situation particulière nécessite son intervention. Alors, la commission opère ses missions dans le respect du droit électoral et des principes garantissant l'égalité d'accès aux listes électorales. Suite aux observations des services préfectoraux et conformément aux dispositions de l'article L19 du code électoral, Madame Sylvie Lancry, donc moi-même, et Madame Annie Poeydomenge, adjointes au maire titulaires d'une délégation, ne pourront pas siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales. C'est pour cela qu'on fait une modification aujourd'hui. Donc en conséquence, il est proposé de les remplacer par Madame Anne Darras et Madame Virginie Brunel. Donc le tableau est modifié en ce sens. Les cinq membres titulaires pour la liste majoritaire Vimy avec vous, Mme Anne Darras, Mme Virginie Brunel, Mme Catherine Vanlerberghe, et pour la liste minoritaire Vimy Un futur à partager, Mme Evelyne Nachel et Mme Pascale Fontaine. Et les cinq membres suppléants pour la liste majoritaire Vimy avec vous, M. Laurent Deblock Mme Hélène Kapuscik, M. Roger Lemoine, et pour la liste minoritaire Vimy un futur à partager, M. Michel Glachet et M. Pierre Cattoen.

Christian Sprimont : Voilà, y a-t-il des remarques ? On a parfois des remarques du contrôle de la préfecture, de nos délibérations. Ça arrive. Mais ça nous oblige à vous réunir de nouveau pour modifier cette liste. Donc, concernant cette liste, sur ce qui vient d'être proposé par Mme Lancry, y a-t-il des remarques? Pas de remarques ? Demande de vote ? Pas de demande de vote, c'est adopté. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

2/ Fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants élus du conseil municipal au sein du comité social territorial

Il vous est demandé de délibérer pour fixer le nombre de représentants du personnel et élus du Conseil Municipal au Comité Social Territorial pour les élections professionnelles qui auront lieu ***le jeudi 10 décembre 2026****.*

Le nombre de titulaires : variable en fonction de l'effectif apprécié au 01/01/2026

EFFECTIF	REPRÉSENTANTS
50 ≤ et < 200	3 à 5
200 ≤ et < 1 000	4 à 6
1 000 ≤ et < 2 000	5 à 8
≥ à 2 000	7 à 15

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles R.252-33 à 36,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **74 agents**, dont **49 femmes et 25 hommes**, soit **66.22 % de femmes** et **33.78 % d'hommes**.
Vu l'avis positif du CST du **21 mai 2026**,

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

De décider,

De fixer, à **5** le nombre de représentants titulaires du personnel à **5** le nombre de représentants suppléants du personnel,

De maintenir le paritarisme numérique en fixant à **5** le nombre de représentants titulaire élus du Conseil Municipal et à **5** le nombre de représentants suppléants élus du Conseil Municipal.

Le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

Christian Sprimont : Deuxième sujet, fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants d'élus au conseil municipal au sein de la commission sociale, le fameux CST. Monsieur Philippe Debas ? Vous n'avez pas de micro.

Philippe Debas : Oui, donc, il est demandé de délibérer, de fixer le nombre de représentants du personnel, et également des élus du conseil municipal, pour siéger au sein du CST, et ce, en vue des élections professionnelles qui auront lieu le 12 décembre 2026. Alors compte tenu des effectifs au sein de la commune, comme vous le voyez en détail, 74 agents 49 femmes 25 hommes. Sachant que cette délibération a été également présentée lors du CST du 21 mai 2026 et a eu un avis positif, donc il vous est demandé de fixer à 5 au lieu de 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, et de même à 5, le nombre de représentants suppléants du personnel. Par contre, ce qui a été négocié, c'est que dorénavant sur les prochains CST, la présence des délégués suppléants ne sera plus obligatoire au sein des CST. Donc un gain de personnel libéré pour ces instances. De la même manière, ces chiffres vont également être fixés à 5 pour les représentants titulaires élus du conseil municipal et également pour les représentants élus suppléants. Alors, le règlement intérieur du CST sera mis à jour par avenant à l'issue des élections professionnelles du 12 décembre. Il vous est donc demandé de délibérer sur cette proposition…

Christian Sprimont : Voilà. Encore une mise à jour ? Y a-t-il des questions ? Il nous faut modifier cette délibération sur les nombres. Pas de questions ? De toute façon, je comprends, ça n'appelle pas beaucoup de remarques. Sur ce sujet-là, y a-t-il demande de vote? Pas de demande de vote ? Eh bien, s'il n'y a pas de demande de vote, c'est adopté.

Pour à l'unanimité

Questions diverses.

Christian Sprimont : Vous voyez, je crois que je n'ai jamais vu un conseil municipal qui se termine aussi tôt. Mais justement, on va en profiter. Comment ? On va en profiter puisque c'est un sujet qui est rampant ou sous-jacent depuis quelques temps et nous-mêmes, on a eu l'occasion d'en parler. Donc, je voulais donner la parole à Madame Nachel concernant la carte scolaire et ce sujet du collège Bodel à Arras et de la redistribution de la carte scolaire. Donc, on a eu toutes les informations, on a eu l'occasion d'en discuter. Donc, c'est un sujet, notamment les collèges, qui concerne le département. Donc, ça, il faut bien... Quels que soient les bruits qui courent, c'est bien un sujet qui concerne le département. Et après, bien sûr, l'académie, c'est évident. Mais en premier lieu, c'est le département. Vous avez la parole, Mme Nachel.

Evelyne Nachel : Merci, monsieur le maire. Oui, un petit mot sur la carte scolaire. Globalement, à la fois, je vous parlerai des écoles communales et puis je reviendrai sur le collège. A savoir que le DASEN Monsieur Ribaud, a quitté ses fonctions. Alors, je n'ai pas retenu son nom, mais c'est une dame qui va remplacer. Donc, elle va prendre ses fonctions. Elle a été nommée très récemment. Au niveau des écoles municipales, communales, il y a une réflexion qui sera menée pour éviter d'avoir des fermetures chaque année, ou des ouvertures, on est plus sollicités pour des fermetures à chaque rentrée scolaire en fonction de l'effectif des écoliers. En fait, il y a une réflexion qui va être menée par le préfet, une réflexion plus globale sur un plan sur cinq ans, par exemple, pour éviter d'avoir des fermetures sèches à chaque rentrée scolaire. Ça, ça nous a été présenté parce que le préfet, chaque année au département, vient parler de la politique de l'État et c'est une question qui lui a été posée. Et donc la réponse qui a été apportée, c'est de mener une réflexion plus globale, non plus année par année, par nombre d'enfants par classe, mais d'avoir une réflexion plus globale sur 5 ans, en sachant qu'il y a une diminution des naissances, je ne vous l'apprends pas, qui fait qu'il y a une diminution des enfants scolarisés. C'est le premier point. Le deuxième point, sur les collèges. Alors, il faut savoir que vous avez raison M. Sprimont, les collèges, c'est une des compétences du Département. Aujourd'hui, il n'y a aucune décision qui est faite sur la répartition des collégiens de Vimy sur Bodel. Je peux vous affirmer que, il y a quelques semaines, il y a eu la visite de sécurité qui a été faite à Bodel, qui a été validée, et à la rentrée, les collégiens vont bien intégrer Bodel. Il est aussi vrai qu'il y a une diminution des collégiens. En 2035, il y a 10 000 collégiens en moins. Donc il y a une réflexion sur la répartition des collèges. Il faut savoir que le département mène une politique pour reconstruire tous les collèges dits métalliques, puisqu'il y a des risques sur ces constructions-là. Donc le département s'est engagé à reconstruire tous les collèges métalliques. Il y a aussi Marquise, un des collèges qui était... qui a été relocalisé sur un stade avec des blocs, etc. Donc tout ça c'est budgété, donc c'est pas vain, c'est dans les tuyaux, donc la politique du département est de construire ces... ces collèges-là. Mais il y a une réflexion plus globale à mener, c'est la dimension de ces collèges à reconstruire. On fait quoi, des collèges de 200 collégiens, de 500, de 300, est-ce qu'on regroupe ? Mais tout ça, c'est en cours de réflexion, il n'y a aucune décision qui est prise. Donc Baudel fait aussi partie de ces réflexions par rapport aux autres collèges, aux environs, de notre territoire. Mais aujourd'hui, nous n'en sommes toujours qu'à la réflexion, donc il n'y a aucune décision qui a été prise de fermer Bodel et de redistribuer les collégiens sur les collèges aux alentours.

Christian Sprimont : Merci. Donc, vous voyez, même si le sujet de fond, il est posé, et c'est par rapport à la démographie, Le reste, pour l'instant, vous voyez, on n'a pas de visibilité. Et là, ce n'est pas le département qui le dit, c'est moi qui vous le précise. Il y a deux choses. De toute façon, il ne peut pas y avoir de décision prise à l'emporte-pièce. Mme Nachel vient d'en parler. Il s'agit de prendre du recul et d'être pragmatique. Et en même temps, pour couper court aussi à ceux qui ont intérêt à faire courir ces bruits en disant « nos élèves ceci, nos élèves cela », pourquoi voulez-vous, et ça, ça n'engage que moi, pourquoi voulez-vous qu'à l'approche des élections départementales, on aille secouer tout ça? Mais ça, c'est associé également à une démarche pragmatique telle que Mme Nachel vient d'en parler. Et deuxième chose, ça aussi c'est moi qui en parle, donc le sujet n'est pas du ressort de la CUA. Ce sujet-là n'est pas du ressort de la CUA. Même si la CUA a des objectifs, si la CUA a des projets sur lesquels elle met une pression, l'autorité c'est bien le département et puis après, au-delà de ça, l'académie. Voilà ce que je voulais ajouter. D'autres remarques ? Bien sûr, dès qu'on a des informations, que ce soit Mme Nachel ou moi-même, on reviendra vers vous. Mais ça va progresser tout doucement. Il faut laisser faire les services du département sur ce sujet-là. Mais c'était important de refaire des précisions parce que, comme vous êtes des élus, si on vous en parle, vous avez des éléments de réponse et des éléments de langage aussi à utiliser. C'est important. Voilà. Oui ?

Evelyne Nachel : Je voulais préciser aussi que même si ma compétence au conseil départemental, c'est l'enfance et la famille, mais j'ai demandé de me positionner sur les discussions qui seront faites au sujet des collèges en tant qu'élue à la commune de Vimy. Donc je devrais être associée aux réflexions qui seront menées surtout sur l'évolution de la carte scolaire en ce qui concerne les collégiens de Vimy.

Christian Sprimont : C'est parfait. De toute façon, nous-mêmes, moi-même, j'ai toujours demandé à être informé. Ce n'est pas parce que Vimy a toujours été un peu entre deux chaises, je ne dirai pas l'expression complète, mais c'est bien d'être présent sur tous les terrains.

Evelyne Nachel : J'ai demandé aussi que tous les maires qui seraient touchés par une moindre modification ou une réflexion sur la carte scolaire soient consultés également ou fassent partie aussi des échanges pour pouvoir expliquer et comprendre si une décision est prise, mais aussi expliquer la situation de la commune pour que les intérêts des collégiens soient pris en compte.

Christian Sprimont : Voilà, voilà. Donc, je disais, si on a des informations, on vous tiendra informés au fil de l'eau, mais ça prendra encore un peu de temps. Voilà. Pas de remarques, pas de questions ? C'est bon ? Pas d'autres questions diverses? Juste en information diverse quand même, pour votre parfaite information. Donc là, vous avez vu la semaine dernière, il y a la fête des écoles qui a été reportée. C'est des décisions qu'il fallait prendre, vu le contexte de la semaine dernière, qu'on a tous subi. Et la Canadian Race, évidemment, qui a été reportée le 12 septembre. Voilà. Les festivités du 13 et 14 juillet, n'est-ce pas, M. Heroguelle, qui arrivent à grands pas? Et également une information, j'en parlais tout à l'heure, sur la vie à Vimy ce week-end. On a eu une compagnie de Roms, qui est venue s'installer sur la base Intermarché et je dis bien la base Intermarché, l'ancienne base et non pas le terrain Intermarché, à ne pas confondre. Donc ça s'est passé ce week-end, ça a été un peu rock'n'roll, on est intervenu, La gendarmerie également,ont été très présents. Le CCAS, Mme Poeydomenge également, j'avais demandé d'intervenir parce que moi ce qui m'avait interpellé c'était le nombre de très très jeunes enfants, dans le dénuement le plus complet. parce que là-bas ils étaient installés, pas d'électricité, pas d'eau, donc on a fait mettre une citerne d'eau à disposition, et voilà, et puis en leur transmettant des consignes de laisser les lieux le plus propre possible, enfin ça c'est un vœu pieux, et ils sont partis cette nuit malheureusement en laissant un carnage derrière eux, voilà. Donc tout le nécessaire a été fait avec le gestionnaire du site avec la société de gardiennage et puis la gendarmerie bien sûr qui mène son enquête puisque dès qu'ils sont arrivés les identités avaient été relevées et les plaques d'immatriculation maintenant les retrouver ça c'est autre chose. Bon maintenant il y avait quand même quelques caravanes c'était pas une énorme compagnie mais quelques caravanes et quelques véhicules de tourisme classiques et pas mal d'utilitaires. Bon, je voulais pas plomber l'ambiance. Si vous en entendez parler, parce que j'ai lu sur certains réseaux que ça a commencé à partir en vrille, et même si j'ai donné une information factuelle, n'empêche qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Et voilà. Vous avez la parfaite information. Voilà. Merci. Bonne soirée.

La secrétaire de séance,

Virginie BRUNEL

Le maire,

MAIRIE DE VIMY
Pas-de-Calais

Christian SPRIMONT